

SECRET - NATO

Exemplaire No. 1

1432

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE
COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

SGM-367-59

30 Juin 1959

Pages : 1 à 3

MEMORANDUM POUR : Le Ministère de la Défense, Bruxelles, Belgique
Le Ministère de la Défense, Ottawa, Canada
Le Ministère de la Défense, Copenhague, Danemark
Le Ministère de la Défense, Paris, France
Le Ministère de la Défense, Bonn, Allemagne
Le Ministère de la Défense, Athènes, Grèce
Le Ministère de la Défense, Rome, Italie
Le Ministère de la Défense, Luxembourg, Luxembourg
Le Ministère de la Défense, La Haye, Pays-Bas
Le Ministère de la Défense, Oslo, Norvège
Le Ministère de la Défense, Lisbonne, Portugal
Le Ministère de la Défense, Ankara, Turquie
Le Ministère de la Défense, Londres, Angleterre
Le Secrétaire à la Défense, Washington, D.C.
Le Commandant Suprême Allié en Europe
Le Commandant Suprême Allié de l'Atlantique
Le Bureau Européen de Sécurité des Transmissions

O B J E T : Essais des procédures de chiffrement des indicatifs d'appel et des groupes-adresses proposées pour l'OTAN

Références : a. NATOCOM 103 du 29 Juillet 58
b. Message LANTO 519 du 1er Déc. 58 de SACLANT
c. SGM-280-59 du 12 Mai 59 (P.V. de la 7ème Réunion du Bureau T-E de l'OTAN, Point 32)
d. SER N-1315 du 3 Décembre 58 de SACLANT

1. La référence a a publié des instructions d'application concernant les procédures simplifiées intérimaires à utiliser avec le système de chiffrement d'indicatifs d'appel PENELOPE. Il était prévu que les procédures révisées définitives, fondées sur un procédé similaire avec une périodicité plus longue, seraient appliquées pour le 15 Février 1959. La référence b a présenté au Groupe Permanent les objections qui ont été soulevées au NAVMAIRCOMCON 58/2 contre les procédures intérimaires et les procédures définitives proposées, et a demandé que les procédures intérimaires soient retirées et que les

DOCUMENT DESTRUCTION MEMO. # 201-27 April 1960

DIFFUSION : A D E1 F G H2,3,6

SECRET - NATO
SGM-367-59

-1-

IMS Control Nr: 059001432

NO LONGER EFFECTIVE

NATO-SECRET

procédures définitives proposées soient ajournées. En conséquence, SACLANT a envoyé au Groupe Permanent les besoins opérationnels de chiffrement des indicatifs d'appel qui ont été acceptés au NAVMAIRCOMCON 58/2. SHAPE a informé le Groupe Permanent de son accord sur le contenu de la référence b et sur les besoins opérationnels soumis par SACLANT.

2. En Mars et Avril 1959 des séances d'étude ont réuni des représentants de SACLANT et de SECAN dans le but de mettre au point des procédures qui surmontent les objections opposées au système actuel et qui satisfassent les besoins opérationnels mis au point au cours du NAVMAIRCOMCON 58/2 et envoyés par SACLANT. A la suite de ces réunions, SECAN a mis au point de nouvelles procédures en liaison avec SACLANT.

3. Après les réunions SACLANT - SECAN, SACLANT a demandé au Groupe Permanent l'autorisation d'essayer les procédures révisées de chiffrement des indicatifs d'appel au cours de l'exercice RIPTIDE, du 10 au 24 Juillet 1959.

4. A la 7ème Réunion du Bureau T-E de l'OTAN (référence c), il a été décidé :

a. qu'on ne procéderait pas à des essais au cours de l'exercices RIPTIDE, mais que les nations du Groupe Permanent conduiraient des essais des nouvelles procédures de chiffrement des indicatifs d'appel pendant trois mois et enverraient les résultats de leurs essais au Comité T-E dans les 90 jours;

b. que toutes les nations recevraient des exemplaires des documents décrivant le nouveau système;

c. que des essais commenceraient dès que les documents nécessaires seraient mis à la disposition des nations par SECAN/DACAN.

5. Il est prévu que les documents nécessaires pour la conduite des essais visés ci-dessus seront diffusés le 1er Juillet 1959 ou aux environs de cette date. Toutes les nations non Groupe Permanent recevront cinq exemplaires des nouveaux recueils de clefs et d'instructions. Le recueil de clefs nécessaire sera baptisé AMSP 296-1.

6. Il est demandé aux nations du Groupe Permanent de bien vouloir rendre compte des résultats des essais au Groupe Permanent aussi tôt que possible après leur achèvement.

POUR LE GROUPE PERMANENT :

Le Commandant M. DURNERIN
Secrétaire Adjoint

